

**De:** FRGDS - AURA <apiculture.frgds-aura@reseaugds.com>  
**Envoyé:** mercredi 20 mars 2024 16:01  
**À:** accueil@stcyrlechatoux.fr  
**Objet:** FRELON ASIATIQUE : Le plan de gestion national

If you are not able to see this mail, click [here](#)



## Frelon asiatique - Le plan de gestion national

Madame, Monsieur,

**L'arrivée du printemps nécessite d'anticiper la lutte contre le Frelon Asiatique en respectant la ligne de conduite nationale fixée par les Organismes reconnus, dans l'intérêt de l'efficacité de l'action collective et de la biodiversité.**

La Fédération des GDS d'Auvergne Rhône Alpes est reconnue Organisme à Vocation Sanitaire et s'est vu confier par le Ministère de l'Agriculture la gestion des mesures de surveillance et de lutte contre le Frelon Asiatique par l'instruction de la note de la DGAI de 2013. À ce titre, elle a mis en place avec son réseau d'animateurs, référents et destructeurs, depuis 2014, un plan de lutte visant à faire détruire un maximum de nids de frelon asiatique via la plateforme [www.frelonsasiatiques.fr](http://www.frelonsasiatiques.fr) qui centralise les signalements sur l'ensemble des départements d'Auvergne Rhône-Alpes.

Pour renforcer la lutte, elle a mis en place une action préventive de piégeage de printemps afin de limiter l'installation des nids en été, d'abord sous forme expérimentale et à partir de cette année de manière généralisée à l'ensemble des communes qui souhaitent limiter la pression du frelon. Dans ce cadre, elle a établi un protocole de piégeage ([téléchargeable ici](#)) tenant compte des préconisations du plan National, qui définit les bonnes pratiques du piégeage dans un objectif d'efficacité et de respect de l'Environnement.

**Il est primordial d'utiliser des pièges les plus sélectifs possible afin de garantir la préservation de la biodiversité. Les pièges de type « bouteille » ou « cloche », commercialisés ou non, sont à proscrire car ont un effet plus que délétère sur la survie et la fécondité de nombreuses autres espèces non cibles en plein développement à cette période.** Il convient de refuser toute offre alléchante des annonces commerciales répétées de vendeurs/revendeurs qui communiquent largement sans expertise sur le sujet et notamment sur des pièges certes moins onéreux mais malheureusement non sélectifs.

**Les pièges recommandés pour cette action sont listés dans le protocole de piégeage ([téléchargeable ici](#)).**